

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 15 octobre 2018  
Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018

## 17 Ressources Humaines - titres restaurant - modification de la valeur faciale

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- |                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :           | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice :                                    | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : M. MONTES | 1  |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :         | 38 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :        | 0  |

■ Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Par délibération en date du 17 janvier 2000, le conseil municipal a mis en place des titres restaurant pour les agents municipaux.

Depuis cette date, le nombre de titres restaurant accordé par agent est passé de 5 à 20 titres mensuels. La participation financière de la ville s'élève à 50% de la valeur du titre.

Il vous est proposé d'approuver une revalorisation de la valeur unitaire des titres restaurant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, qui passera de à 4,00 € à 4,50 €. Pour rappel, la dernière revalorisation des titres restaurants était intervenue en 2013.

L'incidence financière consécutive à cette mesure sera imputée sur l'article 6488 correspondant aux autres charges de personnel du chapitre 012.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 avril 2018,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38      Pour : 38      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 et ainsi porter la valeur unitaire à 4,50 €. La participation de la ville sera de 50% de la valeur du titre-restaurant.

**Article 2** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet au budget de la Ville, à l'article 6488 du chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 OCT. 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 18.10.18

et publication ou notification le 18.10.18

affiché le 16.10.18

CREIL, le 18.10.2018

  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Francis LE PAPE